



# PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE

LUNDI 14 AVRIL 2025 À 18H30 – SALLE DU CONSEIL

DATE DE LA SÉANCE	LUNDI 14 AVRIL 2025			
DATE DE L'ANNONCE ET DE LA CONVOCATION	JEUDI 10 AVRIL 2025			
CONSEILLER MUNICIPAUX EN EXERCICE	18	Présents	15	Votants 16

NOM	PRÉNOM	P	A .E	A	POUVOIR À	NOM	PRÉNOM	P	A .E	A	POUVOIR À
RUCHON	Edith	X				BURGAUD	Véronika	X			
ORENGIA	Alain	X				BOITON	Roger	X			
CAMUS	Katy		X		Edith RUCHON	BIEUVELET	Laetitia	X			
GATET	Fanny	X				CHAVASSE	Danielle	X			
MARTICORENA	Jean-Claude	X				RIGOUDY	Daniel	X			
LAROSE	Didier	X				JACQUET	Henriette	X			
AUTISSIER	Bertrand	X				LEFAIVRE	Pierre-Gilles	X			
TONOLI	Éliane	X				GROS	Gérémy			X	
PACITTI	Jacques	X				PEYRE	Bernard			X	

P = Présent A.E = Absent excusé A = Absent

## SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Bertrand AUTISSIER

Le quorum étant vérifié, la séance est ouverte.

## DÉLIBÉRATION : 2025-24

**OBJET :** GROUPEMENT DE COMMANDE - PASSATION D'UN CONTRAT DE PRÉVOYANCE

### NOTE DE SYNTHÈSE :

L'Agglomération souhaite négocier sa propre convention de participation en matière de prévoyance en plus de celle proposée par le CDG de l'Isère ou du Rhône.

Elle a proposé aux communes intéressées de s'associer à cette démarche.

Aussi, bien que les taux ne soient pas encore connus, les principaux avantages de ce contrat seront les suivants :

- Des tarifs adaptés à la taille de la collectivité
- Des garanties de base qui sont ajustées sur les textes en vigueur actuellement
- Un pilotage en direct avec l'assureur en fonction des données annuelles des collectivités (et non de façon globale au niveau d'un CDG).

Pour l'aider dans cette mission, elle a confié une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage à ADICEO.

Le marché (1 lot) est prévu pour une durée de deux ans, reconductible quatre fois un an, afin d'avoir un suivi fin et ajusté en fonction des mesures de prévention mais également pour avoir plus de visibilité suite au futur changement de réglementation (lorsque l'accord collectif national de juillet 2023 sera transposé, la prévoyance deviendra obligatoire pour les agents).

Vienne Condrieu Agglomération est le coordonnateur du groupement de commandes. Elle organisera la consultation des entreprises. Chaque membre du groupement s'engage à exécuter son marché et à participer à le piloter chaque année afin de contenir les évolutions d'absentéisme et donc de taux de cotisation.

Une convention constitutive du groupement de commandes, dont le projet est joint à la présente délibération, définit les conditions administratives et financières du fonctionnement de ce groupement.

Il convient ainsi de valider ces dispositions et d'autoriser Madame la Maire à engager les procédures nécessaires pour adhérer à ce groupement de commandes.

---

**VU :**

- l'article L2113-6 du Code de la commande publique,
- le Code Général des Collectivités Territoriales,
- la convention constitutive du groupement de commandes proposée par Vienne Condrieu Agglomération,

**CONSIDERANT** que Vienne Condrieu Agglomération propose à la Commune de Reventin-Vaugris d'adhérer au groupement de commandes pour la conclusion d'un contrat de prévoyance,

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,**

---

**DÉCIDE** de l'adhésion de la Commune au groupement de commandes formé par Vienne Condrieu Agglomération pour la passation d'un contrat de prévoyance.

**AUTORISE** Vienne Condrieu Agglomération à signer le marché pour le compte de la Commune.

**AUTORISE** Madame la Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération, notamment la convention constitutive du groupement.

**Échanges en séance :**

RAS

**DÉLIBÉRATION : 2025-25****OBJET : TRAVAUX - RÉNOVATION THERMIQUE ÉCOLE PAUL VINCENSINI - ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de rénovation thermique de l'école Paul Vincensini. Le programme de travaux validé est le suivant :

- LOT N°1 – Remplacement des menuiseries
- LOT N°2 – Isolation des plafonds
- LOT N°3 – Chauffage / Ventilation
- LOT N°4 – Électricité

L'ensemble des travaux programmés vont permettre de réduire les consommations du bâtiment de près de 58%. Après validation des offres dans la procédure d'appel d'offre, il convient de prendre une nouvelle délibération afin de valider le nouveau plan de financement de l'opération. Ceci permettra à la Commune d'effectuer les demandes de subvention pour ce projet.

L'ensemble des dépenses de cette opération sont les suivantes :

<b>RENOVATION THERMIQUE DU GROUPE SCOLAIRE PAUL VINCENSINI ANALYSE DES POSTES DE DÉPENSES</b>	
<b>TRAVAUX</b>	<b>COÛT (€ HT)</b>
LOT MAITRISE D'OEUVRE	119 801,15 €
LOT MENUISERIES	302 000,00 €
LOT CLOISONS SÈCHES	174 647,87 €
LOT CHAUFFAGE VENTILATION	319 203,83 €
LOT ELECTRICITE	39 845,00 €
ETUDES COMPLEMENTAIRES (acoustique - sol - étanchéité à l'air)	7 408,00 €
CSPS ET BUREAU DE CONTRÔLE	7 685,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>970 590,85 €</b>

Le plan de financement de l'opération et l'état des demandes de subvention est le suivant :

RENOVATION THERMIQUE DU GROUPE SCOLAIRE PAUL VINCENSINI PLAN DE FINANCEMENT			
SUBVENTION	TAUX	MONTANT (€ HT)	ETAT
REGION	6,44%	62 500,00 €	Acquis
DEPARTEMENT – Conférence territoriale	35,00%	339 706,80 €	Acquis, versements en 2026 et 2027
ETAT - FOND VERT	38,56%	374 259,83 €	Dossier déposé en 2024, en cours de mise à jour pour 2025
<b>TOTAL SUBVENTIONS</b>	<b>80,00%</b>	<b>776 466,63 €</b>	
AUTOFINANCEMENT	20,00%	194 124,22 €	
<b>MONTANT GLOBAL DU PROJET</b>		<b>970 590,85 €</b>	

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,**

**APPROUVE** le plan de financement de l'opération,

**AUTORISE** Madame la Maire à solliciter tout dispositif de subvention permettant de financer ce projet et à signer tout document afférent à la présente délibération.

Échanges en séance :

RAS

Fin de la séance du Conseil Municipal à 19h00.

Madame la Maire,  
Edith RUCHON

Le secrétaire de séance,  
Bertrand AUTISSIER

